



Commission économique pour l'Afrique**Commission africaine de statistique**

Sixième réunion

Addis-Abeba, 1^{er} – 4 octobre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouveaux domaines stratégiques pour la Commission économique pour l'Afrique
et rapports statutaires**

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

I. Introduction

1. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est mis en œuvre sur la base d'orientations politiques et programmatiques arrêtées par les quatre sessions de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil. À la première session, tenue à Addis-Abeba en 2010, les ministres ont souligné le fait que l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil constituent un impératif de développement de l'Afrique et ils se sont fermement engagés à améliorer les pratiques dans ce domaine dans leurs pays. Lors de la deuxième session, tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2012, les ministres ont recommandé des mesures précises et concrètes pour la mise en place de systèmes complets et efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; ils ont instamment demandé aux trois institutions panafricaines, à savoir la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD), d'appuyer le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; enfin, les ministres ont invité les autres partenaires de développement à participer à cette initiative régionale. À la troisième session, tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) en 2015, les ministres ont recommandé, entre autres, la mise en place d'un système d'enregistrement en temps réel des décès et de la cause du décès, l'établissement de liens solides entre le système national d'enregistrement des faits d'état civil et celui de l'identité nationale, et l'analyse et la diffusion de façon adéquate des statistiques provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. À la quatrième session, tenue à Nouakchott en 2017, les ministres ont adopté le plan stratégique (2017 à 2021) pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil et ont approuvé la création du Fonds pour l'amélioration des systèmes africains

* E/ECA/STATCOM/6/1.

d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

2. En outre, les experts africains ont examiné de nombreux sujets lors des quatre sessions de la Conférence des ministres africains et ont fait des recommandations aux ministres sur plusieurs questions se rapportant à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Entre autres, ils ont souligné la nécessité de promouvoir le renforcement des capacités et la coordination entre les parties prenantes nationales et de renforcer les partenariats avec les secteurs des soins de santé ; ils ont aussi souligné la nécessité de procéder à des évaluations complètes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, d'élaborer des plans stratégiques chiffrés, d'examiner les effets des cadres législatifs des pays sur leurs systèmes, de fournir des ressources humaines et financières suffisantes pour les programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, d'assurer le suivi et de procéder à l'évaluation des initiatives régionales et des programmes nationaux, de mener des recherches sur des sujets spécifiques, tels que les moyens d'améliorer les mécanismes d'enregistrement des décès et de la collecte d'informations sur les causes de décès en Afrique, et d'adopter des solutions appropriées des technologies de l'information et des communications.

3. Le présent rapport contient un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil au cours des deux dernières années, à la lumière des engagements pris par les ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.

II. Quatrième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état Civil : renforcement de l'engagement politique des États membres de l'Union africaine

4. La quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est tenue à Nouakchott du 4 au 6 décembre 2017, sur le thème : « Accélérer l'amélioration coordonnée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement en Afrique : examen des progrès accomplis et voie à suivre ». La Conférence a réuni 28 ministres ou leurs représentants, plus de 50 acteurs régionaux et mondiaux et plus de 150 experts des bureaux de l'enregistrement des faits d'état civil, des bureaux nationaux de statistique et des ministères de la santé de 52 États membres.

5. Lors de la Conférence, les participants ont passé en revue les progrès accomplis, à la lumière des résolutions des conférences ministérielles précédentes, sont parvenus à un consensus sur les orientations stratégiques à adopter pour revitaliser le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, ont approuvé le plan stratégique quinquennal pour la période 2017-2021 du Programme, ont approuvé l'établissement du Fonds pour l'amélioration des systèmes africains d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et ont invité les États membres à célébrer le 10 août de chaque année la Journée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

6. La Journée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil a été célébrée par les États membres le 10 août 2018 sous le thème : « Promotion de systèmes novateurs d'enregistrement universel des faits d'état civil et d'établissement universel des statistiques de l'état civil aux fins de la bonne gouvernance et d'une vie meilleure. »

7. Le groupe de base régional de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, composé des principaux acteurs en charge de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent, notamment les institutions panafricaines, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG), s'est révélé très efficace dans la coordination à l'échelle de toute l'Afrique du programme régional de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Créé en 2011, le groupe de base s'efforce d'harmoniser les approches et d'exploiter les synergies, de façon à prévenir la duplication des efforts et à fournir un appui technique et financier aux initiatives du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

III. Aider les pays à mettre en œuvre le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

A. Promouvoir la collaboration entre les acteurs clefs des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

8. Sur la base des recommandations adoptées lors des sessions de la Conférence des ministres africains, tout a été mis en œuvre pour promouvoir de manière systématique et coordonnée des approches et des partenariats aux niveaux national et régional. La CEA a encouragé chaque pays à mettre en place un Comité de coordination de haut niveau pour suivre et superviser l'amélioration de son système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et la majorité des États membres ont mis en place des comités de coordination de haut niveau et des groupes de travail techniques pour superviser leurs programmes d'amélioration de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

9. Entre 2012 et 2015, les réunions annuelles du Symposium africain sur le développement de la statistique ont été centrées sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. À ces réunions, l'accent a été mis sur la collaboration entre les principaux acteurs nationaux de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, notamment les bureaux nationaux de statistique et ceux de l'enregistrement des faits d'état civil. Le septième Symposium a été la toute première réunion du genre à l'échelle continentale à avoir rassemblé les responsables des bureaux de l'enregistrement des faits d'état civil et ceux des bureaux nationaux de statistique. Les principales recommandations adoptées au septième Symposium africain ont souligné notamment la nécessité de renforcer la coordination entre le bureau national de statistique et le bureau national d'enregistrement des faits d'état civil de chaque pays et de renforcer le rôle joué par ces bureaux dans le suivi et la mise en œuvre au niveau national des initiatives relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil.

B. Appui aux efforts des pays tendant à entreprendre des évaluations complètes de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et à formuler des plans stratégiques d'amélioration

10. À la deuxième session de la Conférence des ministres tenue en 2012, un certain nombre de recommandations concrètes ont été adoptées et les participants ont demandé à tous les États membres d'entreprendre, à titre prioritaire, des évaluations complètes de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et d'élaborer des plans nationaux d'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. En mai 2017 déjà, 32 pays avaient procédé à des évaluations de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, dont 23 pays qui avaient achevé des évaluations complètes et 9 pays qui avaient achevé des évaluations rapides complètes. Vingt-neuf de ces pays ont élaboré des plans stratégiques d'amélioration et un certain nombre de pays sont en train de mettre en œuvre leurs plans nationaux d'amélioration. Treize autres pays sont en train de procéder à des évaluations complètes. Le groupe de base a apporté une contribution considérable à ce processus, en appuyant l'élaboration de ressources documentaires et en aidant les gouvernements à mobiliser les ressources financières nécessaires pour entreprendre les évaluations de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et pour élaborer leurs plans d'amélioration de ces systèmes. L'état des évaluations et des plans d'amélioration dans chaque pays est présenté de façon détaillée dans le tableau ci-dessous.

Tableau

État des évaluations des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et des plans d'amélioration de ces systèmes dans chaque pays

<i>Pays</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Plan</i>
Afrique du Sud	Évaluation complète achevée	
Algérie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Angola	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Bénin	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Botswana	Évaluation complète achevée	Élaboré
Burkina Faso	Évaluation complète achevée	Élaboré
Burundi	Évaluation complète achevée	Élaboré
Cameroun	Évaluation complète achevée	Élaboré
Cabo Verde	Évaluation non commencée	
Comores	Évaluation non commencée	
Congo	Évaluation non commencée	
Côte d'Ivoire	Évaluation commencée	
Djibouti	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Égypte	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Érythrée	Évaluation non commencée	
Eswatini	Évaluation complète achevée	Élaboré
Éthiopie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Gabon	Évaluation commencée	
Gambie	Évaluation complète achevée	
Ghana	Évaluation complète achevée	Élaboré
Guinée	Évaluation non commencée	
Guinée-Bissau	Évaluation commencée	

Guinée équatoriale	Évaluation non commencée	
Kenya	Évaluation complète achevée	Élaboré
Lesotho	Évaluation complète achevée	
Libéria	Évaluation complète achevée	Élaboré
Libye	Évaluation non commencée	
Madagascar	Évaluation en cours	
Malawi	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Mali	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Maroc	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Maurice	Évaluation non commencée	
Mauritanie	Évaluation commencée	
Mozambique	Évaluation complète achevée	Élaboré
Namibie	Évaluation complète achevée	Élaboré
Niger	Évaluation complète achevée	Élaboré
Nigéria	Évaluation complète achevée	Élaboré
Ouganda	Évaluation complète achevée	Élaboré
République centrafricaine	Évaluation non commencée	
République démocratique du	Évaluation commencée	
Rwanda	Évaluation complète achevée	Élaboré
Sao Tomé-et-Principe	Évaluation non commencée	
Sénégal	Évaluation en cours	
Seychelles	Évaluation non commencée	
Sierra Leone	Évaluation en cours	
Somalie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Soudan	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Soudan du Sud	Évaluation non commencée	
République-Unie de Tanzanie	Évaluation complète achevée	Élaboré
Tchad	Évaluation complète achevée	Élaboré
Togo	Évaluation non commencée	
Tunisie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Zambie	Évaluation complète achevée	Élaboré
Zimbabwe	Évaluation commencée	

11. En raison des différences entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil des pays anglophones et ceux des pays francophones, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest a été prié, en particulier, d'aider les pays francophones à mettre en œuvre le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le Bureau sous-régional a supervisé la traduction des documents techniques sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil et l'adaptation des documents aux besoins des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil des pays francophones. Un groupe de base sous-régional a été créé au sein du Bureau sous-régional en 2013 pour répondre aux besoins spécifiques des pays africains francophones, et un groupe régional d'appui aux pays francophones a été créé en février 2015.

IV. Renforcement des capacités

A. Numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

12. Le groupe régional de base de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil continue de fournir des conseils techniques aux pays africains et d'appuyer leurs activités de renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion et le fonctionnement de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Avec l'aide de la CEA, de la BAD, des experts venant de toute l'Afrique et de l'ONG africaine Jembi Health System, le groupe de base a élaboré un manuel sur la numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil afin de faciliter ce processus.

13. En outre, un atelier régional de renforcement des capacités sur la numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil a eu lieu du 28 août au 1^{er} septembre 2017 et a rassemblé des acteurs de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil venant de sept pays.

B. Renforcement de la production de statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil

14. Le groupe de base œuvre aussi au renforcement de la capacité des pays à produire des statistiques à partir des registres d'état civil. L'importance de ces activités a été souligné à la troisième session de la Conférence des ministres africains, tenue en 2015, au cours de laquelle les ministres ont appelé les pays à analyser et diffuser les statistiques dérivées des registres d'état civil, que ces statistiques soient complètes ou non, afin de déterminer le niveau de développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil des pays. En 2017, en collaboration avec Statistics Norvège et avec l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la CEA a mis au point un modèle de rapport des statistiques de l'état civil et a élaboré un ensemble de directives pour aider les pays à compiler ces statistiques.

15. Un atelier régional de renforcement des capacités sur la production de statistiques de l'état civil à partir de registres d'état civil et sur l'évaluation de la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a été organisé du 2 au 6 octobre 2017. L'atelier a rassemblé 27 acteurs s'occupant de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil de huit pays.

C. Amélioration de l'enregistrement des décès et des statistiques de la mortalité

16. La mesure et la compilation des statistiques de mortalité et le suivi des améliorations dans ce domaine, à la lumière des cibles et indicateurs nationaux et mondiaux liés à la santé, sont souvent sources de difficultés majeures pour les pays africains. Dans la plupart des pays africains, les registres des décès sont lamentablement inadéquats, et il n'existe pratiquement pas de statistiques sur les causes de décès. À la troisième session de la Conférence des ministres africains tenue en 2015, les ministres ont relevé ces lacunes statistiques et demandé à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux organisations panafricaines, de prendre d'urgence des mesures pour appuyer les efforts des

États africains tendant à mettre en place des systèmes d'enregistrement en temps réel des décès et d'information sur les causes de décès.

17. L'une des principales difficultés que rencontrent les pays africains est l'absence d'orientation sur la manière d'améliorer les systèmes d'enregistrement des décès, lorsque la majorité des décès surviennent hors des établissements de santé. Pour remédier à ce problème, la CEA a, avec l'aide du groupe de base, élaboré des directives pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes appropriés d'enregistrement des décès. Ces directives portent sur tous les aspects des systèmes nationaux d'enregistrement des décès, de la déclaration du décès à la compilation et à la diffusion des statistiques de décès.

18. Un atelier de renforcement des capacités sur les normes de l'OMS en matière d'enregistrement de la cause de décès et sur l'enregistrement des décès qui surviennent hors des établissements de santé en utilisant des méthodes d'autopsie verbale se tiendra en novembre 2018. Plus de 30 participants venant de 15 pays devraient participer à cet atelier.

D. Élaboration d'un cours en ligne sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

19. La CEA et d'autres membres du groupe de base collaborent avec la Banque mondiale à l'élaboration d'un cours en ligne sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, qui appuiera les efforts que font les pays dans le domaine du renforcement des capacités et renforcera leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

20. Plus de 45 experts des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil et des ministères de la santé de 14 pays africains anglophones ont participé à un atelier de formation sur le cours en ligne de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, qui s'est tenu à Windhoek du 10 au 19 avril 2018. En outre, plus de 35 experts des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil et des ministères de la santé de 14 pays africains francophones ont participé à un atelier similaire (adapté pour les francophones) qui s'est tenu à Dakar du 16 au 25 juillet 2018.

21. Un atelier pilote de renforcement des capacités des formateurs nationaux sur le cours en ligne s'est tenu en Éthiopie du 25 au 30 juin 2018.

V. Promotion du partage de connaissances

22. Afin de faciliter l'apprentissage mutuel entre les pays, en vue d'améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, la CEA et la CESAP ont organisé un séminaire interrégional de deux jours à Addis-Abeba en juin 2016, afin de partager les meilleures pratiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. À cette réunion, les représentants des pays africains et des pays de la région Asie-Pacifique ont passé en revue les problèmes communs qui entravent la mise en œuvre de programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et ont examiné un certain nombre de stratégies d'atténuation adoptées par les pays des deux régions pour s'attaquer à ces problèmes.

23. En juin 2016, le groupe de base a lancé un site Internet régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil (<http://www.apai-crvs.org>), qui offre une plateforme pour le partage de l'expertise et des meilleures pratiques en matière d'enregistrement des faits

d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil entre les pays, les partenaires de développement et les institutions de formation et de recherche. Le site Internet contribuera au renforcement des partenariats et à la promotion de la collaboration entre les parties prenantes concernées, facilitera la gestion des ressources, permettra de coordonner les initiatives du groupe de base avec celles des autres partenaires de développement et aidera les États membres à faire rapport sur leurs efforts d'amélioration.

Création d'un cadre de suivi

24. Lors de la deuxième session de la Conférence des ministres africains tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2012, les ministres ont recommandé de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation axés sur les résultats et de mettre au point des outils permettant d'assurer le suivi et de rendre compte des progrès accomplis dans la région en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. À la suite de cette demande, le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a établi un cadre pour enregistrer et suivre les mesures prises par les États membres pour améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'enregistrement des statistiques de l'état civil. Un premier exercice régional de suivi en ligne a eu lieu en octobre 2016 et un rapport sur l'état des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'enregistrement des statistiques de l'état civil a été présenté à la quatrième session de la Conférence en décembre 2017.

VI. Défis

25. Le financement du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui est assuré principalement par les partenaires de développement, reste insuffisant et ponctuel par nature. Cette imprévisibilité chronique des ressources affecte la bonne exécution du Programme et ne permet pas de retenir les ressources humaines indispensables au fonctionnement du secrétariat. Le financement inadéquat est aussi lourd de conséquences pour la réussite du Programme et les ministres africains doivent, à titre prioritaire, prendre des mesures et fournir des orientations stratégiques pour faire face à ce problème.

26. Au niveau des pays, le financement est assuré par les gouvernements africains. Compte tenu de leurs difficultés financières, certains pays auront donc besoin de fonds catalytiques d'amorçage pour lancer la mise en œuvre.

27. De nombreux gouvernements africains et communautés économiques régionales du continent ont entrepris de créer des systèmes nationaux d'identification et ont pris l'engagement de consacrer des ressources importantes à cette entreprise. Même si ces systèmes nationaux d'identification sont indispensables pour la bonne gouvernance, leur viabilité et leur robustesse peuvent être facilement menacées s'ils n'ont pas de lien organique avec le système d'enregistrement des faits d'état civil du pays. Si la principale source de documents sur l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages dans le système d'identification national d'un pays devrait être le système d'enregistrement des faits d'état civil, tel n'est pas le cas dans de nombreux pays africains. Il existe un risque que les gouvernements et leurs partenaires de développement se concentrent sur les efforts visant à mettre au point des systèmes nationaux d'identification et détournent les ressources vers ces efforts, mais ne parviennent pas à aussi mettre en place des systèmes efficaces d'enregistrement de faits d'état civil complets. Il est donc essentiel de renforcer

la coordination entre les interventions des donateurs et celles des partenaires de développement, afin d'éviter la duplication des efforts et de veiller à ce que les ressources ne soient pas gaspillées.

28. De nombreux pays ne disposent pas des mécanismes et des capacités nécessaires pour assurer un suivi du fonctionnement de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sur une base régulière. En conséquence, ils ne peuvent pas faire adéquatement rapport sur les améliorations résultant de leurs interventions. Pour remédier à ce problème, le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a mis en place un mécanisme de suivi au niveau des pays pour aider à suivre les progrès réalisés grâce à l'initiative régionale sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Le mécanisme facilitera aussi une évaluation annuelle des progrès réalisés par chaque pays, afin d'appuyer et d'enrichir la mise en œuvre en cours de son plan d'amélioration.

29. Même si les processus des évaluations qui se déroulent actuellement sous la conduite des pays aident à développer les capacités dans l'ensemble du continent, il est nécessaire d'adopter une approche plus systématique. En collaboration avec d'autres institutions compétentes, le groupe de base est en train d'élaborer une stratégie et un plan d'action à l'appui d'une approche plus durable de la question du renforcement des capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent.

30. Comme indiqué ci-dessus, la plupart des pays africains ont procédé à des évaluations de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état, et nombre d'entre eux ont élaboré des plans nationaux d'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il est donc crucial de soutenir les pays et de leur fournir des orientations de sorte à ce que leurs plans d'amélioration soient effectivement appliqués et conduisent à un changement durable. L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sont, par nature, multidisciplinaires et requièrent différents types d'appui. Le groupe de base est donc en train d'élaborer des directives à l'intention des pays dans les domaines clefs touchant à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil, notamment la numérisation et la production de statistiques de la mortalité et de l'état civil. Cependant, un appui supplémentaire et le renforcement des capacités sont nécessaires, afin, entre autres, de créer un vivier d'experts spécialisés.

31. Même si la plupart des pays adoptent une approche uniforme lorsqu'ils procèdent aux évaluations de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, certains pays ont adopté des méthodes et des outils non conformes aux normes, qui sont très différents de ceux établis par le groupe de base. C'est le cas pour les pays d'Afrique du Nord et dans les pays qui ont achevé leurs évaluations avant la mise au point d'outils et l'élaboration de lignes directrices par le groupe de base. De même, un certain nombre de pays ont adopté des approches non conformes aux normes lors de l'élaboration de leurs plans d'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. En outre, un certain nombre de pays ont adopté des méthodes d'évaluation et de planification préconisées par des consultants. La question à laquelle il conviendrait de répondre est de savoir si les stratégies et plans élaborés par les pays en question peuvent faciliter la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil efficaces et utiles, qui soient conformes aux critères internationaux énoncés dans les Principes et Recommandations de l'ONU et dans d'autres directives et normes mondiales. Il est crucial aussi de savoir si les méthodes et

approches non conformes aux normes sont adaptées au contexte particulier de chaque pays.

32. En raison principalement d'un manque de directives et d'outils d'analyse appropriés, certains pays n'ont pas pu analyser efficacement les procédures opératoires de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Pour remédier à ce problème, une stratégie visant à faciliter l'incorporation effective de procédures opératoires dans les directives et outils d'évaluation du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est en cours d'élaboration.
